

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA FORÊT-FOUESNANT**

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

DU 01 DECEMBRE 2017

Le 1^{er} décembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures s'est réuni en Mairie le Conseil d'Administration du C.C.A.S. sous la présidence de Madame HAMON Dominique, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Madame HAMON Dominique, Madame MARCOU Janie, Monsieur LAVENANT Philippe, Madame Francine STEPHAN, Monsieur BIZOUARN Daniel, Madame BODIVIT Mylène et Monsieur DENES Michel.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur VALADOU Patrice (pouvoir à M. Philippe LAVENANT), M. PYATZOOK Daniel (pouvoir à Mme Dominique HAMON)

ETAIENT ABSENTES: Madame Martine YQUEL, Madame Madeleine OULC'HEN

Madame Janie MARCOU a été élue secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10/07/2017

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 10/07/2017

II. FINANCES

2.1. - Don de la trésorerie de l'association du Club du Nouvel Age suite à sa dissolution

Vu la délibération 2017-AS-22 donnant la délégation au Président du CCAS d'accepter les dons et legs,

Le Maire en qualité de Président du CCAS, en matière d'administration générale et de finances publiques accepte les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le don de la trésorerie de l'association du Club du Nouvel Age.

III. DOSSIERS INDIVIDUELS

3.1. – 1^{er} dossier

Lecture est faite de la demande du règlement des factures des ordures ménagères et de la demande du renouvellement de l'accès de la banque alimentaire.

Après étude de son dossier, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
✓ **DECIDE** de régler la facture de la taxe des ordures ménagères à la hauteur de 80 €.

3.2. – 2^{ème} dossier

Lecture est faite du rapport établi par l'assistante sociale qui suit cette personne pour laquelle une aide financière pour le règlement de sa facture "ordures ménagères" s'élevant à 147.00 € est demandée.

Après étude de son dossier, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
✓ **DEMANDE** des renseignements complémentaires afin de statuer sur cette demande.
✓ **DECIDE** de reporter la décision.

3.3. – 3^{ème} dossier

Lecture est faite du rapport établi par l'assistante sociale qui suit cette personne pour laquelle une aide financière pour le règlement d'une partie des frais d'obsèques s'élevant à 450.00 € est demandée.

Après étude de son dossier, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
✓ **DECIDE** de rejeter la demande.

3.4. – Dossier de subvention

Lecture est faite du courrier du "Secours Populaire Français" sollicitant une aide financière pour venir en aide à la région des Caraïbes et le sud des Etats-Unis suite au passage d'une série d'ouragans.

Après étude de son dossier, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, sept voix pour et 2 abstentions,
✓ **DECIDE** de verser une aide de 100 €.

IV. POINT SUR LA BANQUE ALIMENTAIRE

Le Conseil d'administration a vérifié les dossiers des bénéficiaires (5 familles) de la banque alimentaire de la commune en cours :

Après étude des dossiers d'aide alimentaire pour 5 familles, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
✓ **DECIDE** de continuer à distribuer l'aide alimentaire pour ces familles.

V. BILAN DU REPAS DES ANCIENS

129 personnes se sont inscrites au repas des anciens.

Pour la première fois, plusieurs personnes se sont désistées pour cause de maladie dans les jours précédents le repas des anciens.

Les coûts engendrés pour l'organisation du repas sont :

- Le repas (36 €/ personne) =	4 618 €
- L'animation =	200 €
- L'impression des invitations =	306 €
- Les enveloppes timbrées =	226 €

En général, les personnes ont été satisfaites du menu proposé et de l'animation organisée. Cependant Mme Hamon apporte un bémol pour le temps du service de l'apéritif. Si l'année prochaine, Kemper Gastronomie obtient l'organisation du repas, les membres du CCAS devront aider au service de l'apéritif afin que tous les participants puissent être servis rapidement.

Les prestations supplémentaires "décoration table" ont été appréciées.

La date du repas des anciens pour l'année 2018 est fixée au **dimanche 18 novembre**.

VI DISTRIBUTION DES COLIS

Une centaine de colis a été réservée pour un coût global de 2225 € auprès de la biscuiterie Garrec. La livraison doit s'effectuer par le prestataire durant la semaine 49. La répartition par distributeur sera réalisée par la suite. Dès que cette étape sera terminée, les distributeurs seront avertis par mail.

VII BANQUE ALIMENTAIRE

7.1. – Informatique

Mme Guénaëlle Gourvès sera chargée de la partie informatique sur la plateforme de la Banque alimentaire. Le logiciel a été installé durant l'été. La concordance entre le fichier stock informatique et le stock réel physique est complexe. La mise en service de la plateforme reste problématique tant que la gestion sur site du stock et la gestion informatique différeront. A cela, il faudra spécifier pour chaque bénéficiaire les produits distribués avec leur code produit.

Une entrevue avec une de ses collègues utilisant le logiciel est souhaitée.

7.2. – Bilan collecte alimentaire nationale

La Banque alimentaire de Quimper nous demande de plus en plus d'administratif. Cette année, il a fallu fournir le poids collecté à La Forêt-Fouesnant par produit. Nous avons pris la décision de réaliser partiellement leur demande (poids moyen).

Mme Hamon a demandé à Mme Cosquéric, élue de la CCPF, de nouvelles réunions de secteur afin d'adopter une démarche commune en réponse à ces directives administratives qui risquent à terme de diminuer voire arrêter le bénévolat.

7.3. – Point distribution alimentaire sur la commune de juillet à septembre 2017

M. Michel Denes indique que depuis le mois de juillet, seize bénéficiaires ont pu recevoir l'aide alimentaire pour un total d'environ d'une tonne de marchandises distribuées.

VIII DIVERSES INFORMATIONS ET QUESTIONS

Pour la tenue de la Banque Alimentaire, par l'intermédiaire de Mme Pertué, la Banque Alimentaire de Quimper exige pour chaque produit dit Europe, dit collecte et dit magasin soit différencié. Trois problématiques se posent qui sont : le local, le stock existant avant cette prescription, le travail supplémentaire (à chaque livraison).

Si ce travail était valorisé, le coût pour le CCAS (et par conséquent la mairie) serait très important.

Pour exemple, actuellement sur la périodicité de tous les 15 jours :

- Au minimum 5 heures * 3 personnes soient 15 heures de présence tous les 15 jours pour préparation, accueil des bénéficiaires, rangement de la livraison).
- Avec l'étiquetage, il nous faudra prévoir 0.5 heure * 3 personnes soient 1.5 heures
- Plus l'informatique : Actuellement une heure qui sera portée à deux heures minimum en fonction du nombre de bénéficiaires.

Pour récapituler :

- Actuellement, il faut compter quinze heures pour la distribution et une heure pour l'administratif effectuée par Mme Hamon soient seize heures au total.
- A l'avenir, il faudra compter seize heures trente pour la distribution, une heure pour l'administratif et deux heures pour l'informatique soient au total dix-neuf heures trente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 30.

La Vice-Présidente,
Dominique HAMON

